




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-948**

**Séance publique du**

**15 décembre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211215- lmc1206349-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2021
Date de réception : vendredi 17 décembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CEPM - 2EME VERSEMENT POUR SOLDE SUR D0TATION 2021 DE FONCTIONNEMENT  
ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT**

Le 15 décembre 2021 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 09/12/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Brigitte BILLOT.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources  
Direction Qualité de Vie au travail

**Nomenclature : 4.1**  
Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DÉCEMBRE 2021

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : CEPM - 2EME VERSEMENT POUR SOLDE SUR DOTATION 2021 DE FONCTIONNEMENT ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Caisse d'Entraide du Personnel Municipal est, comme vous le savez, une Association régie par les dispositions de la loi du 1<sup>o</sup> juillet 1901 ayant pour but de mettre en œuvre des activités en faveur des agents adhérents de la Ville, dans le domaine de l'Action Sociale, de la Culture, et des loisirs.

La convention pluri-annuelle 2020-2022 adoptée par délibération N°2019-557 du 16/12/2019 a été modifiée par délibération N°2021-443 du 12/02/2021 qui en a fixé pour 2021 de nouvelles modalités de versement et ce faisant fixé à 498 400 € le montant du 1<sup>er</sup> versement de la subvention. Ce montant correspond à 80% du montant de la subvention forfaitaire accordée à la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal pour l'année N-1. La délibération du 12/02/2021 prévoyait de réexaminer la situation en fin d'exercice 2021, après réception et analyse des documents comptables 2020 définitifs.

Sur la base de ces éléments, il convient désormais de verser à l'Association Caisse d'Entraide du Personnel Municipal un 2<sup>e</sup> versement de 124 600 €, correspondant aux 20% restant sur le montant de la subvention forfaitaire, portant ainsi le montant total de la dotation annuelle à 623 000 € correspondant au montant initialement conventionné.

1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>e</sup> versement	Dotation 2021
DL N°2021-443 du 12/02/21	DL N°2021-... du 15/12/2021	
498 400 €	124 600 €	623 000 €

Par ailleurs, au terme de la délibération n° DL.2005-849 en date du 18/07/2005, notre collectivité met du personnel à disposition de la Caisse d'Entraide. Le coût de ce personnel devant être remboursé à la Ville par la Caisse d'Entraide sur émission d'un titre de recettes.

En dehors de la subvention annuelle forfaitaire, tous les ans, la Ville verse ainsi un complément de subvention en fin d'année. Pour 2021 son montant s'élève à 258 536,04 €.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** pour exécution de la convention pluriannuelle 2020-2022 N°DL. 2019-557 du 16/12/2019 modifiée entre la Commune d'Aix en Provence et la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal une subvention de 124 600 € (cent vingt-quatre mille six cents euros) concernant la mise en œuvre des prestations sociales allouées à ses adhérents qui est inscrite au BP 2021 sur les lignes 92020 – 6574 – 1732 « aide sociale – frais communs ».
- **DIRE** qu'ainsi le montant de la dotation annuelle 2021 est fixé à 623 000 € compte tenu d'un 1<sup>er</sup> versement effectué en application de la délibération N°DL 2021-443 du 12/02/2021.
- **ATTRIBUER** pour exécution de la délibération n° DL. 2005-849 en date du 18/07/2005 et de la convention pluriannuelle 2020-2022 N°DL. 2019-557 du 16/12/2019 modifiée entre la Commune d'Aix en Provence et la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal une aide complémentaire de fonctionnement d'un montant de 258 536,04 € (deux cent cinquante-huit mille cinq cent trente-six euros et quatre centimes) considérant que le budget –2021 ligne 92020 – 6574 – 1732 « aide sociale – frais communs » présente les disponibilités suffisantes.

DL.2021-948 - CEPM - 2EME VERSEMENT POUR SOLDE SUR D0TATION 2021 DE FONCTIONNEMENT ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

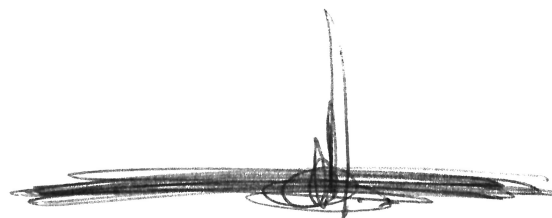
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»